



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Jauge lors des cultes religieux

Question écrite n° 34792

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'incompréhension de nombreux concitoyens face à la limitation à 30 personnes lors des offices religieux. En effet, cette mesure porte une atteinte très forte à la liberté de la religion. Elle semble tout à fait inéquitable alors qu'il est admis une personne par 8 m² dans les commerces. Il souhaite une évolution de la position du Gouvernement sur le sujet et le remercie des éléments de réponse qui pourront lui être apportés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34792

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8888

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)